

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024

#### DELIBERATION N°2024.00479

### PLAN NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE - DISPOSITIF EDUCATION NATIONALE "NOTRE ÉCOLE FAISONS-LÀ, ENSEMBLE CNR" - CONVENTIONS DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE.

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

#### **Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,  
M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,  
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,  
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JOUVE,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,  
M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER,  
M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

#### **Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE  
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,  
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,  
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,  
M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET,  
M. Yves LECOCQ, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,  
M. Gérard TARDY

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024**

### **PLAN NUMERIQUE A L'ECOLE - DISPOSITIF EDUCATION NATIONALE "NOTRE ECOLE FAISONS-LA, ENSEMBLE CNR" - CONVENTIONS DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE.**

Le Conseil National de la Refondation (CNR), lancé le 8 septembre par le Président de la République, vise à mettre en œuvre une nouvelle méthode pour construire, ensemble et au plus près des Français, les solutions concrètes sur les grandes transformations à venir.

Dans ce cadre-là, le CNR a lancé la démarche « Notre Ecole, Faisons-là Ensemble » qui prévoit une vaste concertation ouverte sur l'ensemble du territoire français associant les équipes pédagogiques, les familles, les élèves et représentants d'associations, acteurs du tissu associatif, avec pour perspective la liberté d'innovation.

Ainsi, sous la responsabilité du directeur d'école, des discussions associent les personnels, les élèves, leurs parents, les collectivités territoriales, les services déconcentrés et l'ensemble des partenaires qui le souhaitent, dans le but d'élaborer un projet pédagogique innovant au service de la réussite des élèves.

Sur le territoire métropolitain, ces projets pédagogiques peuvent comporter l'acquisition de nouveaux équipements numériques.

Afin de permettre aux écoles d'acquérir du matériel numérique et d'en assurer leur maintenance dans le temps, la Délégation Régionale Au Numérique pour l'Education (DRANE) et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de Saint-Etienne ont sollicité le soutien de Saint-Etienne Métropole aux projets portés par les établissements scolaires dans le cadre de la démarche « Notre Ecole, Faisons-là Ensemble ».

Dans le cadre du Plan Numérique à l'Ecole porté par la Métropole, il est proposé de soutenir les projets pédagogiques innovants des écoles comportant l'acquisition d'équipements numériques. Ces projets devront avoir été sélectionnés à l'occasion de la démarche « Notre Ecole, Faisons la Ensemble ».

Ce soutien se traduira par l'établissement d'une convention entre l'Education Nationale et Saint-Etienne Métropole et répondra au process suivant :

- l'Etat, au travers de la convention, s'engage à verser à la Métropole une subvention couvrant les dépenses prévues dans le cadre du projet pédagogique de l'école ;
- Saint-Etienne Métropole achètera le matériel numérique correspondant au projet et en assurera la maintenance.

Ce dispositif de soutien, qui s'inscrit dans le Plan Numérique à l'Ecole, permettra à la Métropole d'avoir une ressource supplémentaire pour acheter du matériel et de garder la maîtrise technique pour l'installation et la maintenance de ce matériel.

Dans ce cadre-là, il est proposé de soutenir les projets pédagogiques suivants portés par les établissements scolaires du premier degré :

- le projet « Réaménager un ou des espaces au sein de l'école pour les rendre multifonctionnels » porté par l'école Zola Pasteur sur la commune du Chambon-Feugerolles, un soutien financier proposé pour un montant de 21 043,08 € sur l'année scolaire 2024/2025 ;
- le projet « Viva'Lire » porté par l'école Vivaraize sur la commune de Saint-Etienne, un soutien financier proposé pour un montant de 3 227,23 € pour l'année scolaire 2023/2024 ;
- le projet « Labo livres » porté par l'école de la Chaléassière sur la commune de Saint-Etienne, un soutien financier proposé pour un montant de 3 700 € sur l'année scolaire 2023/2024, 55 € sur l'année 2024/2025 et 55 € sur l'année 2025/2026 ;
- le projet « La lecture au service de la maîtrise des savoirs fondamentaux » porté par l'école Métare Cottencière sur la commune de Saint-Etienne, un soutien financier proposé pour un montant de 61 690 € sur l'année scolaire 2024/2025 ;
- le projet « Comment mettre le numérique, l'art, l'aménagement de la cour et un espace sensoriel au service de la compréhension » porté par l'école Maria Callas sur la commune de Saint-Etienne, un soutien financier proposé pour un montant de 4 100 € sur l'année scolaire 2024/2025.

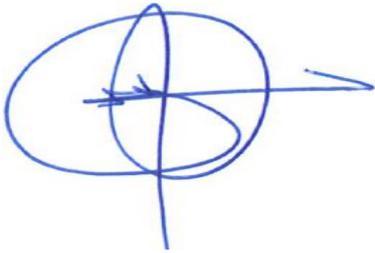
**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le soutien de Saint-Etienne Métropole aux projets pédagogiques portés par les établissements scolaires du premier degré retenus dans le cadre du projet « Notre Ecole, Faisons la, Ensemble » lancé par le Conseil National de la Refondation) et comportant l'achat de matériels numériques pédagogiques ;**
- **approuve le soutien au projet pédagogique des écoles pré-citées ;**
- **approuve le versement d'une subvention de l'Education Nationale à Saint-Etienne Métropole pour l'achat d'outils numériques pour l'école de la Chaléassière de 3 700 euros, puis deux fois 55 euros;**
- **approuve le versement d'une subvention de l'Education Nationale à Saint-Etienne Métropole pour l'achat d'outils numériques pour l'école Métare Cottencière, de 61 690 euros ;**
- **approuve le versement d'une subvention de l'Education Nationale à Saint-Etienne Métropole pour l'achat d'outils numériques pour l'école Marias Callas de 4 100 euros ;**
- **approuve le versement d'une subvention de l'Education Nationale à Saint-Etienne Métropole pour l'achat d'outils numériques pour l'école Zola/Pasteur de 21 043,02 euros ;**
- **approuve le versement d'une subvention de l'Education Nationale à Saint-Etienne Métropole pour l'achat d'outils numériques pour l'école Vivaraize d'un montant de 3 227,23 euros ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique avec l'Education Nationale ;**

- la dépense correspondante sera imputée au chapitre 21 du budget numérique à l'école (opération n°29) ;
- la recette correspondante sera imputée au chapitre 13 du budget numérique à l'école (opération n°29).

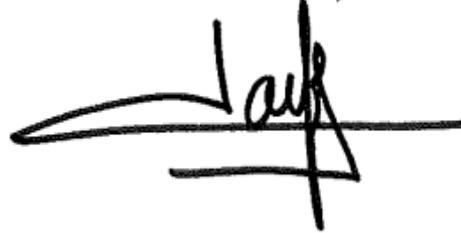
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice- Présidente



Sylvie FAYOLLE